



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des finances locales**

Affaire suivie par : AS
Téléphone : 04 67 61 68 79
Mél : pref-collectivites-locales@herault.gouv.fr

Montpellier, le 03 JUIN 2025

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2025.06.DRCL.0185

**portant règlement du budget primitif 2025
de la commune de SAINT-JEAN-DE-VEDAS**

Le préfet de l'Hérault

- VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.1612-2, L.1612-19 et R.1612-18 ;
- VU** le courrier du maire de la commune de Saint-Jean-de-Védas au préfet de l'Hérault en date du 14 avril 2025 ;
- VU** la lettre du 17 avril 2025 par laquelle le préfet de l'Hérault a saisi la chambre régionale des comptes d'Occitanie sur le fondement de l'article L.1612-2 du CGCT ;
- VU** l'avis délibéré le 21 mai 2025 (CB n° 2025-34-004) par la chambre régionale des comptes d'Occitanie ;

Considérant qu'en application de l'article L.1612-2 du CGCT, « si le budget n'est pas adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, [...], le représentant de l'État dans le département saisit sans délai la chambre régionale des comptes qui, dans le mois, et par un avis public, formule des propositions pour le règlement du budget. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire » ;

Considérant que par un courrier en date du 14 avril 2025, le maire de la commune de Saint-Jean-de-Védas a informé le préfet de l'Hérault qu'il n'a pas été en mesure de soumettre au vote son projet de budget primitif 2025 dans les délais réglementaires, en raison du rejet de la délibération relative à l'affectation des résultats 2024 lors du conseil municipal du 9 avril 2025 ;

Considérant que par une lettre datée du 17 avril 2025, le préfet de l'Hérault a saisi la chambre régionale des comptes d'Occitanie sur le fondement de l'article L.1612-2 du CGCT pour défaut d'adoption dans les délais réglementaires du budget primitif 2025 de la commune de Saint-Jean-de-Védas ;

Considérant que par un avis délibéré le 21 mai 2025, la chambre régionale des comptes d'Occitanie a émis des propositions au préfet de l'Hérault en vue de régler le budget primitif 2025 de la commune de Saint-Jean-de-Védas ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Hérault.

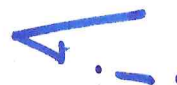
ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le budget primitif 2025 de la commune de Saint-Jean-de-Védas est réglé sur les bases chiffrées figurant dans les tableaux joints en annexe, conformément à l'avis délibéré le 21 mai 2025 par la chambre régionale des comptes d'Occitanie.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié au maire de la commune de Saint-Jean-de-Védas.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Hérault, le directeur départemental des finances publiques de l'Hérault et le maire de la commune de Saint-Jean-de-Védas sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,



François-Xavier LAUCH

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai maximal de deux mois à compter du jour de sa publication.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés précédemment.

Annexe 1 : Vue d'ensemble du budget principal de la commune de Saint-Jean-de-Védas

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		
Commune (BP) - SAINT-JEAN-DE-VÉDAS - (n° SIRET : 21340270400018)		
VUE D'ENSEMBLE		
- Exercice 2025 -		

FONCTIONNEMENT		
	DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT	22 864 227,04	18 146 906,00
+	+	+
RESTES À RÉALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	-	-
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	-	4 717 321,04
	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	22 864 227,04	22 864 227,04

INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CRÉDITS D'INVESTISSEMENT	6 172 230,29	9 933 248,03
+	+	+
RESTES À RÉALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	516 659,69	2 121 318,27
001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	4 242 784,57	-
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 931 674,55	12 054 566,30
	TOTAL	
TOTAL DU BUDGET	33 795 901,59	34 918 793,34

Annexe 2 : Proposition détaillée au chapitre du budget principal de la commune de Saint-Jean-de-Védas

Section de fonctionnement

Chap	Dépenses	Propositions	Cha p.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	3 723 105,00	013	Atténuations de charges	150 000,00
012	Charges de personnel	10 302 000,00	70	Produits des services	1 210 601,00
014	Atténuations de produits	926 500,00	73	Impôts et taxes	140 000,00
65	Autres charges de gestion courante	845 656,00	731	Fiscalité locale	13 599 863,00
66	Charges financières	201 070,00	74	Dotations et participations	2 375 152,00
67	Charges exceptionnelles	14 500,00	75	Autres produits de gestion	553 350,00
68	Dotations aux provisions	150 000,00	76	Produits financiers	-
			77	Produits exceptionnels	2 000,00
			78	Reprises sur provisions	-
Total des dépenses réelles		16 162 831,00	Total des recettes réelles		18 030 966,00
023	Virement à la section d'investissement	5 749 396,04	042	Opérations d'ordre entre sections	115 940,00
042	Opérations d'ordre entre sections	952 000,00			
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 701 396,04	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		115 940,00
			002	Excédent de fonctionnement reporté	4 717 321,04
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		22 864 227,04	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		22 864 227,04

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 749 396,04
--	--------------

section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
20	Immobilisations incorporelles	20 311,00	13	Subventions d'investissement	1 371 318,27
21	Immobilisations corporelles	237 320,69	16	Emprunts et dettes	750 000,00
204	Subventions d'équipement versées	607 060,00	10	Dotations, fonds divers	443 726,00
Opérations d'équipement		4 823 158,29	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 638 125,99
			24	Produits des cessions	-
202101	Réhabilitation école élémentaire Escholiers	-			
202102	Construction d'un centre jeunesse	3 781 631,35			
202103	Aménagement cours d'école cour oasis	163 425,81			
202106	réhabilitation et couverture 3 courts de tennis	137 361,13			
202107	Extension de la gendarmerie	-			
202109	Maison de la nature - parc du Terral	382 000,00			
202201	Halle gymnique Roque Fraïsse	10 000,00			
202202	Décret tertiaire	-			
202301	Politique agroenvironnementale	11 412,00			
202302	Extension vidéoprotection	65 000,00			
202401	Domaine du Terral	-			
202402	Réhabilitation parc mobi'ludique et Pumptrack	272 328,00			
202403	Rénovation groupe scolaire Cassin-Cabrol	-			
202501	Réhabilitation logements gendarmerie	-			
202502	Rénovation groupe scolaire Louise Michel	-			
202503	Extension cimetière Agniel	-			
10	Dotations, fonds divers	-			
	Total des dépenses d'équipement	5 687 849,98			
16	Emprunts et dettes	735 100,00			
	Total des dépenses financières	735 100,00			
	Total des dépenses réelles	6 422 949,98		Total des recettes réelles	5 203 170,26
			021	Virement de la section de fonctionnement	5 749 396,04
040	Opérations d'ordre entre sections	115 940,00	040	Opérations d'ordre entre sections	952 000,00
041	Opérations patrimoniales	150 000,00	041	Opérations patrimoniales	150 000,00
	Total des dépenses d'ordre	265 940,00		Total des recettes d'ordre	6 851 396,04
001	Déficit d'investissement reporté	4 242 784,57			
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	10 931 674,55		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 054 566,30

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 749 396,04
---	--------------

